

Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences 2023/2027

Ces dispositions, examinées par le conseil de Faculté des Affaires Internationales du 26/06/2025 complètent les
Modalités Générales de Contrôle des Connaissances 2023/2027 votées en CFVU le 25/09/2025.

Master 1 Droit des collectivités territoriales

Modalités particulières de règlement :

→ Le séminaire de « problèmes politiques contemporains » prend la forme de présentation d'exposés. La note de la matière est formée pour 50% de la note recueillie par les étudiants lors de la présentation de leurs exposés et pour 50% de la note qu'ils auront à une épreuve terminale écrite.

→ Le séminaire de « protection européenne des droits de l'homme » fait l'objet d'un contrôle continu intégral composé d'une épreuve orale et d'une épreuve écrite d'1h30.

→ Toutes les matières sont notées sur 20 (à l'exception du module de méthodologie de la recherche qui fait l'objet d'une simple validation, sans note) et affectées d'un coefficient 1. Les matières sans TD font l'objet d'une épreuve écrite d'1h30 maximum ou d'une épreuve orale, à l'exception de la préparation aux concours qui fait l'objet d'épreuves spécifiques.

→ Les séminaires à TD donnent lieu à contrôle continu et examen terminal de 3 heures. Le contrôle continu des aptitudes et des connaissances est obligatoire dans les unités assorties de travaux dirigés. Dans ces unités, le contrôle continu et le contrôle terminal sont affectés d'un coefficient 1 et représentent donc chacun 50% de la note finale dans la matière. Le contrôle continu comporte au moins une épreuve sur table d'une durée minimale d'1h30, réalisée dans les conditions de l'anonymat, dont la nature est fixée par l'enseignant chargé du cours correspondant.

→ Tous les autres séminaires donnent lieu à examen terminal, écrit ou oral.

→ Les examens terminaux se déroulent en décembre-janvier pour le premier semestre et en avril-mai pour le second. À l'intérieur de chaque Unité, les notes se compensent. Il n'y a pas de note éliminatoire. Les Unités dans lesquelles les étudiants ont obtenu la moyenne sont définitivement acquises et sont capitalisées. Les Unités se compensent entre elles, chaque semestre.

→ Les étudiants en première année de Master mention Droit des collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer le premier semestre de leur année à l'étranger s'ils ne sont pas déjà partis dans les mêmes conditions précédemment, sous réserve de vérification de la cohérence de leur projet professionnel par l'autorité compétente.

Mémoire de recherche :

→ L'étudiant peut décider, soit au premier soit au second semestre, de préparer un mémoire de recherche de Droit public dans l'une des matières d'au moins 31h30 CM, sous la Direction d'un enseignant-chercheur assurant des enseignements dans le Département Droit. Il doit avertir par écrit, impérativement au plus tard un mois après le début des cours, le responsable pédagogique de sa décision, en joignant l'accord écrit de son directeur de mémoire.

→ Le mémoire dispense l'étudiant de subir l'examen terminal dans la matière concernée. La note de mémoire se substitue alors à la note de cet examen. S'il s'agit d'une matière avec T.D., le contrôle continu reste obligatoire dans cette matière. Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé au minimum de deux enseignants-chercheurs.

Préparation aux concours :

→ La présence des étudiants aux conférences, oraux, dissertations et notes de synthèse est obligatoire. L'étudiant absent, sans justification, à trois épreuves de la préparation aux concours ou aux conférences sera considéré défaillant dans l'unité.

→ Pour la première session, l'unité ne donne lieu à aucune épreuve terminale. La note de l'Unité est obtenue en faisant la moyenne :

- Au premier semestre (Unité 3), des deux meilleures notes des trois épreuves de note de synthèse d'une part et des trois épreuves de dissertations juridiques d'autre part ;

- Au second semestre (Unité 6), des deux meilleures notes des trois épreuves de grand oral d'une part et de dissertation de culture générale d'autre part.

Pour la seconde session, la note de l'unité résulte d'une épreuve terminale organisée :

- Pour le premier semestre (Unité 3) en dissertation juridique ;
- Pour le second semestre (Unité 6) en grand oral.
- ➔ Les salariés ou assimilés sont évalués dans l'unité avec, pour le premier semestre, la meilleure note des trois épreuves de note de synthèse, et, pour le second semestre, la meilleure note des trois épreuves de grand oral.

Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences 2023/2027

Ces dispositions, examinées par le conseil de Faculté des Affaires Internationales du 01/06/2023 complètent les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances 2023/2027 votées en CFVU le 29/06/2023.

Master 2 Droit des collectivités territoriales

Modalités particulières de règlement :

1°) Déroulement des examens.

→ Tous les séminaires donnent lieu à examen, sauf celui de « Dossiers de contentieux local » qui ne donne pas lieu à une épreuve spécifique. Les professeurs responsables des autres enseignements sont toutefois invités à tenir compte dans leur notation des connaissances acquises par les étudiants à l'occasion de ce séminaire.

→ Le séminaire de « Préparation aux concours de l'administration territoriale » est régi par un système de contrôle continu prévu par les modalités particulières de règlement du Master 1 Droit des collectivités territoriales et ne comporte pas d'examen terminal, sauf à l'occasion de la session de septembre.

→ Tous les autres séminaires donnent lieu à examen terminal, de la façon suivante :

- Les séminaires de « droit de l'urbanisme » et « droit de l'environnement » donnent lieu à une épreuve terminale écrite de trois heures.

- Le séminaire de « problèmes territoriaux contemporains » prend la forme de présentation d'exposés. La note de la matière est formée pour 50% de la note recueillie par les étudiants lors de la présentation de leurs exposés et pour 50% de la note qu'ils auront à une épreuve terminale écrite.

- Le séminaire de « droit des finances locales et fiscalité locale » donne lieu à une épreuve terminale écrite de trois heures qui prend la forme d'un cas pratique.

- Le cours d'environnement politique normand donne lieu à une épreuve terminale, pouvant prendre la forme d'un écrit d'1h ou d'un oral.

- Le cours de droit et pratique des marchés publics donne lieu à une épreuve terminale écrite de 2h qui prend la forme d'une consultation juridique.

- Le séminaire de « droit européen des collectivités territoriales » donne lieu à une épreuve terminale orale qui prend la forme d'un travail sur des affaires avec restitution orale de dossiers.

- Les séminaires de « culture générale » et de « grands débats juridiques » donnent lieu à une épreuve terminale écrite.

- Les autres enseignements peuvent donner lieu à une épreuve écrite d'1h30 ou à un oral.

2°) Unités d'enseignements. Compensations.

Les notes obtenues pour les enseignements d'une même unité se compensent. Les notes des six Unités se compensent.

Les coefficients appliqués à chaque Unité sont ceux mentionnés dans le tableau ci-joint.

Lorsque les 2 semestres sont acquis, les étudiants se voient délivrer le diplôme national de Master mention Droit des collectivités territoriales, parcours Droit public et des collectivités territoriales.

3°) Session de rattrapage.

Une session de rattrapage est organisée en septembre. Elle est ouverte aux étudiants qui n'ont pu se présenter ou ont échoué à la première session du premier semestre et/ou à celle du second. Les Unités d'enseignements acquises lors de la première session n'ont pas à être repassées.

4°) Capitalisation des Unités d'enseignement. Redoublement.

Toute Unité d'enseignement acquise l'est définitivement. L'étudiant autorisé par le jury à redoubler, ainsi que l'étudiant autorisé à effectuer son cursus sur plusieurs semestres au titre de la formation continue, capitalise les Unités d'enseignement qu'il a déjà acquises.

STAGE PROFESSIONNEL

1°) Durée

Le stage a lieu au second semestre et fait partie de l'Unité 6. Il dure au minimum deux mois. Sauf autorisation du responsable pédagogique de la formation, il ne peut commencer avant la mi-mars.

2°) Approbation. Convention de stage.

Chaque stage doit être approuvé par le responsable pédagogique de la formation et doit donner lieu à la signature d'une convention de stage, signée en trois exemplaires par le représentant de l'entreprise, le stagiaire, et le doyen de la Faculté des Affaires Internationales.

3°) Rapport de stage.

Le stage débouche sur la rédaction d'un rapport d'une quarantaine de pages (2000 caractères par page), qui doit être remis à chacun des deux membres du jury de soutenance au moins une semaine avant la date de la soutenance.

Ce rapport doit brièvement présenter, dans une I^{ère} Partie, l'administration ou l'entreprise, puis décrire, dans une II^e Partie, les tâches effectuées lors du stage, expliquer en quoi elles ont permis de mettre en pratique et de compléter les connaissances acquises grâce aux enseignements du Master 2, et souligner les difficultés rencontrées par le stagiaire et la façon dont il les a ou non surmontées. Un tiers au moins du rapport doit être consacré, dans une III^e Partie, à l'étude approfondie d'un problème juridique rencontré par l'étudiant pendant le stage.

Au moins l'un des deux membres du jury de soutenance est un enseignant de la formation. Dans la mesure du possible, le deuxième membre du jury de soutenance est un représentant de l'administration ou de l'entreprise qui a accueilli le stagiaire.

4°) Note de stage.

À l'issue de la soutenance du rapport de stage, le jury de soutenance propose au jury du Master 2 une note globale de stage sur 20. La note de stage est affectée du coefficient 1 à l'intérieur de l'Unité 6.

Une note inférieure à 10 sur 20 à l'UE 6 est en principe éliminatoire. Toutefois, le jury peut décider, au vu de l'ensemble des résultats de l'étudiant, de lever le caractère éliminatoire de la note. Il peut également autoriser l'étudiant à redoubler son stage pour une période de deux mois minimum.

5°) Mémoire de recherche.

Il est possible, sur dérogation accordée par le responsable de la formation, de substituer au stage la rédaction d'un mémoire, préparé sous la Direction d'un enseignant-chercheur assurant des enseignements dans le Département Droit. Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé au minimum de deux enseignants-chercheurs.

Diplôme : Master 1 Collectivités territoriales

Etape (VET) : AMDC1

Semestre 1 - 6MCT1											
Année	Diplôme	Code Matière	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants	Mutualisé avec (code)
M1	CT	6MDC11	UE 1 Maîtriser les opérations administratives		12	3					
M1	CT	6MDC111	Droit territorial	FR	6	1	33	16	CC+CT écrits	Jocelyn CLERCKX / Gourme LO	
M1	CT	6MDC112	Droit de la Fonction publique	FR	6	1	33	16	CC+CT écrits	Nicolas GUILLET	
								16		Raphaël CROCFER	
M1	CT	6MDC12	UE 2 Connaître son environnement institutionnel		9	2					
M1	CT	6MDC121	Politique de l'UE	FR	4,5	1	31,5		CT écrit	Lucas MORINIERE	
M1	CT	6MDC122	Droit constitutionnel approfondi	FR	4,5	1	31,5			Scott FOLGERE-GREEN ?	
M1	CT	6MDC13	UE 3 Construire son projet professionnel		9	1					
M1	CT	UMDC131	Préparation aux concours	FR	4	1	36		CC	Maxime CHARITE (responsable) / Plusieurs intervenants	M2 CT
M1	CT	UMDM134	Méthodologie de recherche	FR	1			6	mémoire	Baptiste ALLARD	M1 DAMP
M1	CT		Matière au choix (1 matière au choix) :		2	1	22				
M1	CT	6MDC132	Problèmes politiques contemporains	FR					CC oral + CT écrit	Pierre CHABAL	
M1	CT	UMDM122	Droit maritime	FR			30		CT écrit	Baptiste ALLARD	M1 DAMP/DIAM2
M1	CT		Matière au choix (1 matière au choix) :		2			18			
M1	CT	UMDM131	Anglais juridique	EN					CC oral/écrit	Kristina PIPKIN	M1 CJ
M1	CT	UMCJ132	Autre langue						CC oral/écrit		
		Total semestre 1			30		217	72			

Semestre 2 - 6MCT2											
Année	Diplôme	Codes	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants	Mutualisé avec
M1	CT	6MDC21	UE 4 Maîtriser les opérations administratives		12	3					
M1	CT	UMDM211	Droit public économique	FR	6	1	33	16	CC+CT écrits	Edouard DENIS	M1 DAMP
								16		Edouard DENIS	
M1	CT	6MDC212	Contentieux administratif	FR	6	1	33	16	CC+CT écrits	Jocelyn CLERCKX	
M1	CT	6MDC22	UE 5 Connaître son environnement institutionnel		10	2					
M1	CT	6MDC221	Protection européenne des droits de l'homme	FR	5	1	31,5		CC	Marie ROTA	
M1	CT	6MDC222	Histoire des idées politique depuis le XVIIIe Siècle	FR	5	1	31,5		CT oral	Edouard DENIS	
M1	CT	6MDC23	UE 6 Construire son projet professionnel		8	1					
M1	CT	6MDC231	Préparation aux concours	FR	5	1	39		CT écrit et oral	Maxime CHARITE /Plusieurs intervenants	
M1	CT		Matière au choix (1 matière au choix)		3			18			
M1	CT	UMCJ232	Anglais juridique	EN		1			CC oral/écrit	Kristina PIPKIN	M1 CJ
M1	CT	UMDM231	Autre langue			1			CC oral/écrit		
		Total semestre 2			30		168	66			
		Total année			60		385	138			

Diplôme Master 2 Collectivités territoriales

Etape (VET) AMDC2

Semestre 3 - 6MCT3											
Année	Diplôme	Code Matière	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants	Mutualisé avec (code)
M2	CT	6MDC31	UE 7 Maîtriser les opérations administratives complexes		12	2					
M2	CT	6MDC311	Droit de l'environnement	FR	3	1	24		CT écrit	Marine CHOUQUET	
M2	CT	6MDC312	Droit et pratique des concessions	FR	3	1	20		CT oral	Olivier RABAEY	
M2	CT	6MDC313	Droit et gestion des relations administratives intérieures	FR	3	1	15		CT écrit	Natacha LECOQ	
M2	CT	6MDC314	Politique économique des collectivités territoriales	FR	3	1	20		CT écrit/oral	Paul MARTINEZ	
M2	CT	6MDC32	UE 8 Connaître son environnement institutionnel		8,5	2					
M2	CT		Matière au choix (1 matière au choix) :		2	1	18				
M2	CT	6MDC321	Problèmes territoriaux contemporains	FR					exposé (CC)	Pierre Chabal	
M2	CT	UMDM315	Droit du littoral	FR					CT oral	Xavier BRAUD	ENSAM/M2 CT
M2	CT	6MDC322	Droit des finances locales et fiscalité locale	FR	2,5		22		CT écrit	David ROUSSEL	
M2	CT	6MDC323	Politique de la ville et politique locale de sécurité	FR	2		14		CT écrit	Souhaibou AKINTOLA	
M2	CT	6MDC324	Environnement politique normand	FR	2		8			En cours de recrutement	
M2	CT	6MDC33	UE 9 Préparer son insertion professionnelle		9,5	2					
M2	CT	6MDC331	Dossier de contentieux local	FR	2		10			Armand Gilles	
M2	CT	UMCJ333	Langue juridique	FR	3			18	CT écrit	Anouk GUINE (anglais)	M2 CJ
M2	CT	UMDC131	Préparation aux concours de l'administration terri	FR	4,5		33		CC écrit	Maxime CHARITE (responsable) /Plusieurs intervenants	M1 CT
		Total semestre 3			30		184	18			

Semestre 4 - 6MCT4											
Année	Diplôme	Codes	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants	Mutualisé avec
M2	CT	6MDC41	UE 10 Maîtriser les opérations administratives complexes		10,5	3					
M2	CT	6MDC411	Droit de l'urbanisme	FR	5	2	30		CT écrit	Jocelyn CLERCKX	
M2	CT	6MDC412	Droit et pratique des marchés publics	FR	5,5	2	34		CT écrit	Christophe LAJOYE/ Maëlle MENUT	
M2	CT	6MDC42	UE 11 Connaître son environnement institutionnel local		7	2					
M2	CT	6MDC421	Droit européen des collectivités locales	FR	2,5	1	14		CT oral	Laurence POTVIN SOLIS	
M2	CT	6MDC422	Coopération intercommunale	FR	2	1	12		CT oral	Martial GALOPIN	
M2		6MDC423	Droit et gestion des risques locaux	FR	2,5	1	14		CT oral	Simon VITIELLO / Pascal Mallet	
M2	CT	6MDC43	UE 12 Préparer son insertion professionnelle		12,5	1					
M2	CT	6MDC431	Clinique juridique territoriale	FR	2,5	1	20				
M2	CT		Matière au choix (1 matière au choix) :		4	1	24				
M2	CT	UMCJ411	Grands débats juridiques	FR					CT écrit	Philippe GAST / Gilles LEBRETON	M2 CJ
M2	CT	UMCJ412	Culture générale	FR					CT écrit	Lucas MORINIERE	M2 CJ
M2	CT	6MDC432	Stage + rapport		6				CT oral		
		Total semestre 4			30		148	0			
		Total année			60		333	0			
		Total master			120		718	138			

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
2 CC (1 interro 1h et 1 écrit 3h)	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 2h	1	écrit 2h	1
	1				
3 notes de synthèse + 3 dissertation	1		1	Dissertation/Oral	1
		mémoire			
			1		
exposé (CC)	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
2 CC oral/écrit	1			oral/écrit	1
2 CC oral/écrit	1			oral/écrit	1

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
		écrit 1H + 3H	1	écrit 3h	1
CC commentaire d'arrêt 3h	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
		Oral	1	Oral	1
3 dissertations + 3 Grands oraux	1			Oral	
CC oral/écrit	1			oral/écrit	1
CC oral/écrit	1			oral/écrit	1

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		oral	1	oral	1
		écrit	1	écrit	1
		écrit 1h30/ou oral			
exposé (CC)	1	écrit 3h	1	écrit 3h	1
		oral	1	oral	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
3 notes de synthèse + 3 dissertation			1		

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 2h	1	écrit 2h	1
			1		
		oral	1	oral	1
		oral	1	oral	1
		oral	1		
		écrit 3h	1	écrit 3h	1
		écrit 3h	1	écrit 2h	1
		oral	1		